ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

RECTORAT

Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des corps des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques, des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement, des professeurs d'éducation physique et sportive, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, des professeurs d'enseignement général de collège, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale.

Le recteur de l'académie de Créteil,

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 60-403 du 22 avril 1960 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive ;
Vu le décret n° 68-503 du 30 mai 1968 modifié portant statut particulier des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques ;
Vu le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;
Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;
Vu le décret n° 72-583 du 4 juillet 1972 modifié portant définition de certains éléments du statut particulier des adjoints d'enseignement ;
Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n°86-492 du 14 mars 1986 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'enseignement général de collège ;
Vu le décret n° 88-651 du 6 mai 1988 modifié relatif au statut des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers et à diverses dispositions statutaires applicables aux professeurs techniques adjoints et chefs de travaux pratiques de cette école ;
Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;
VU le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
Vu le décret n° 2017-120 du 1er février 2017 modifié portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n°2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 portant création du bureau de vote centralisateur pour l'élection des commissions administratives paritaires académiques et départementales ainsi que des commissions consultatives paritaires relevant de l'académie de Créteil ;
Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique précitée en date du 08/12/2022 ;

Arrête :

Article 1er : Sont nommés membres de la commission administrative paritaire académique des enseignants du second degré, professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION
(19 titulaires -19 suppléants)

TITULAIRES

M. Jean-François CHANET	Recteur de l'académie de Créteil
M. Mehdi CHERFI	Secrétaire général de l'académie de Créteil
M. David BERAHA	Secrétaire Général Adjoint – Directeur des Relations et des Ressources Humaines de l'académie de Créteil
Mme Rachel HENRY	Adjointe au Directeur des Relations et des Ressources Humaines
M. Julien LALIVE	Chef de la division des personnels enseignants
M. Florent DARD	Chef de service de la DPE 1
Mme Alexandra DEGRAEVE	Doyenne des IA-IPR
M. François GOLANSKI	IA – IPR de S.T.I.
Mme Sabina COLIN	IEN d'Economie Gestion
M. Régis ASTRUC	IA – IPR établissement et vie scolaire (EVS)
Mme Janick JULIENNE	IA – IPR d' histoire-géographie
Mme Agnès JONCOUR	IA – IPR établissement et vie scolaire (EVS)
Mme Marie HESMES PINON	IA – IPR établissement et vie scolaire (EVS)
M. Pascal JAVERZAC	Doyen des I.E.N
Mme Nathalie PLOQUIN	IEN Information et Orientation
M. Julien HAEGENAUER	Proviseur du lycée Pauline Roland 94 – CHEVILLY-LA-RUE
M. Jacques MEDINA	Proviseur du lycée Gabriel Péri 94 – CHAMPIGNY SUR MARNE

Mme Odile COGOLUEGNES	Proviseure du lycée Flora Tristan 93 – NOISY LE GRAND
M. Jacques RUSIN	Proviseur du lycée Léon Blum 94 – CRETEIL

SUPPLÉANTS

Mme Sylvie TROUSSET	Adjointe au chef de la division des personnels enseignants
M. Vincent ALBAUD	Adjoint au chef de la division des personnels enseignants
Mme Dorothée DUMONT	Cheffe de service de la DPE 6
Mme Christine FERREIRA-RIBEIRO	Chargée d'affaires juridiques de la DPE 1
Mme Juliette MARCI	Cheffe de division - DAFOR
M. Franck LACROIX	IA - IPR d'éducation physique et sportive
M. Vincent BONGRAND	IA – IPR établissement et vie scolaire (EVS)
Mme Isabelle GAUTHIER	IA – IPR de sciences de la vie et de la terre
Mme Mélanie HERMENT	IA - IPR d'anglais
M. Mourad ADDI	IEN de S.T.I.
M. Abdelhakim BAHMED	IEN en Formation Continue
Mme Hélène DELPONT	IA - IPR d'anglais
M. Joffrey DE CONCINI	IEN de S.T.I.
Mme Céléna SUTTER	Principale du collège Joseph Lakanal 94 _ VITRY SUR SEINE
M. Jean-François QUILFEN	Principal du collège les Aulnes 77 – COMBS LA VILLE
Mme Stéphanie BALLOUARD	Proviseure du lycée Lino Ventura 77 – OZOIR-LA-FERRIERE
M. Michel HOURT	Principal du collège Mon Plaisir 77 – CRECY LA CHAPELLE
M. Julien BEYLOT	Principal du collège Honoré de Balzac 93 – NEUILLY SUR MARNE
M. Damien PALLARD	Principal du collège Clos Saint Vincent 93 – NOISY LE GRAND

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL
(19 titulaires - 19 suppléants)

TITULAIRES

Au titre de la FSU

Mme Véronique PABIAN **Professeure agrégée**	Lycée Jean Jaurès 93 – MONTREUIL
M. Ludovic CHAPSAL **Professeur certifié**	Collège Robert Doisneau 93 – CLICHY SOUS BOIS
M. Abdeltif ATOUF **PLP**	Lycée professionnel Voillaume 93 – AULNAY SOUS BOIS
Mme Karine DARJO **CPE**	Lycée polyvalent Auguste Blanqui 93 – SAINT OUEN
Mme Soisik ANDRE **Professeure agrégée**	Lycée général et technologique Romain Rolland 94 – IVRY SUR SEINE
M. Damien BESNARD **Professeur certifié**	Collège Diderot 93 – AUBERVILLIERS
Mme Emmanuelle NIGUÈS **Professeure certifiée**	Université Paris Est Créteil 94 - CRETEIL
Mme Kamta RYAM **Professeure agrégée**	Lycée Jean Jaurès 93 – MONTREUIL

Au titre de SUD Education

M. Hendrik DE GRAAF **Professeur certifié**	Lycée polyvalent Marx Dormoy 94 – CHAMPIGNY SUR MARNE
M. Colin FAVERJON **Professeur agrégé**	Collège Jean Moulin 93– AUBERVILLIERS
Mme Emilie BENOIT **Professeure certifiée**	Collège Gustave Courbet 93 – PIERREFITTE SUR SEINE

Au titre de la CGT Educ'action

Mme Laila BOUHBOUH **PLP**	Lycée Eugène Delacroix 93 – DRANCY
Mme Jessie TROJA **Professeure certifiée**	Collège Daniel Fery 94 – LIMEIL BREVANNES
M. Nadir BENMEDDOUR **PLP**	Lycée professionnel Gourdou Leseurre 94 – LA VARENNE SAINT HILAIRE

Au titre du SNALC

M. Loïc VATIN **Professeur agrégé**	Lycée général et technologique Marcelin Berthelot 94 – SAINT MAUR DES FOSSES
M. Franck MOULS **Professeur certifié**	Collège Pierre Roux 77 – CHATEAU LANDON

Au titre de la CFDT Education Formation Recherche Publiques de l'académie de Créteil

Mme Aude PAUL **Professeure agrégée**	Lycée général et technologique Louise Michel 93 – BOBIGNY

Au titre de la FNEC-FP-FO

M. Abdenour BELLOUT **P.L.P**	Lycée Liberté 93– ROMAINVILLE

Au titre de SE-UNSA

Mme Sandrine ROUX **Professeure certifiée**	Collège Liberté 94 – CHEVILLY LA RUE

SUPPLÉANTS

Au titre de la FSU

M. Bruno LUTTENAUER **Psy-EN**	Circonscription de Bondy 93 – BONDY
Mme Véronique LIMANDAS **Professeure de lycée professionnel**	Lycée Edouard Branly 94 – Créteil
Mme Corine TISSIER **Psy-EN**	CIO de Vincennes 94 – VINCENNES
Mme Maud COUTANT **Professeure certifiée**	Collège Léonard de Vinci 77– SAINT THIBAUT DES VIGNES
Mme Caroline QUINIOU **Professeure agrégée**	Lycée général et technologique Romain Rolland 94 – IVRY SUR SEINE
M. Philippe BOZON **Professeur d'EPS**	Collège Clément Guyard 94 – CRETEIL
Mme Hélène BOYER **Professeure certifiée**	Collège Saint-Exupéry 93 – NOISY LE GRAND
Mme Valérie CHEMIN **Professeure agrégée**	Lycée Romain Rolland 94 – VITRY SUR SEINE

Au titre du Sud EDUCATION

M. Baptiste BETTINELLI **Professeur certifié**	Collège des Remparts 77 – ROZAY EN BRIE
Mme Fanny BECVORT **Professeure agrégée**	Lycée Marx Dormoy 94 – CHAMPIGNY SUR MARNE
XXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Au titre de la CGT Educ'action

Mme Yentl AUDIBERT **CPE**	Lycée Madeleine Vionnet 93 – BONDY
Mme Perine DE ARAUJO **P.L.P**	Lycée polyvalent Jacques Brel 94 – CHOISY LE ROI
M. Mourade HOUACINE **P. L. P**	Lycée Georges Brassens 93 – VILLEPINTE

Au titre du SNALC

M. Aissam KROUNA **PLP**	SEP du lycée Alfred Nobel 93 – CLICHY SOUS BOIS

M. Olivier DURAND **Professeur certifié**	Collège Paul Klee 94 – THIAIS

Au titre de la CFDT Education Formation Recherche Publiques de l'académie de Créteil

M. Florent TERNISIEN D'OUVILLE **Professeur agrégé**	Lycée général et technologique Jean Renoir 93 – BONDY

Au titre de la FNEC-FP-FO

M. Paul BERGOUNIOUX **Certifié**	Lycée Darius Milhaud 94 – LE KREMLIN BICETRE

Au titre du SE-UNSA

M. David LELONG **Professeur certifié**	Collège Georges Politzer 94 – IVRY SUR SEINE

ARTICLE 2 : Ces dispositions prennent effet à compter du 20 octobre 2026. L'arrêté de composition du 30 juin 2026 est abrogé à la même date.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 20 octobre 2026

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des Relations et des Ressources Humaines

David BERAHA